

J'ai déposé un dossier pour devenir locataire de 3F : comment saurai-je si un logement social m'est attribué ?

Quand un **logement** correspondant à vos besoins sera disponible dans notre **parc immobilier locatif social**, votre dossier sera soumis à une [commission d'attribution des HLM de 3F](#).

Nous vous informerons par courrier de la décision de la commission.

En attendant, vous souhaitez savoir où en est le traitement de votre demande ?

N'hésitez pas à contacter notre [service clientèle](#) ou l'équipe de 3F dans la [région](#) où vous souhaitez vous installer.